



Fortis Luxembourg Finance émet un nouvel emprunt structuré: SWITCH TO BOND NOTE



La crise économique et financière a fait replonger les taux d'intérêt à des niveaux historiquement faibles et, comme les perspectives restent plutôt moroses, la probabilité d'assister à une forte remontée semble assez limitée à court terme.

D'un autre côté, après avoir subi une raclée magistrale, les marchés d'actions semblent peu à peu reprendre des couleurs. Faut-il en déduire que l'investisseur à la recherche d'un rendement supérieur aux taux actuellement offerts sur les marchés obligataires doit nécessairement se tourner vers un investissement en actions?

Pas du tout. Chez BNP Paribas Fortis, il existe un placement innovant qui permet de viser un rendement potentiellement élevé en exploitant le redressement attendu des marchés boursiers, mais sans investir en actions.

Un emprunt structuré risqué peut devenir une obligation classique

Le **SWITCH TO BOND NOTE** est un nouvel emprunt structuré émis par Fortis Luxembourg Finance pour une durée de 5 ans. Comme son nom l'indique, sa grande originalité réside dans sa "nature potentiellement changeante".

Forme initiale	SWITCH possible vers	Forme potentielle
Obligation structurée <ul style="list-style-type: none"> • premier coupon annuel fixe de 8% (brut) • pas de protection du capital à l'échéance, possibilité d'un remboursement inférieur à 100% de la valeur nominale. 		Obligation classique <ul style="list-style-type: none"> • coupons annuels fixes de 8% (brut) à partir de l'année du switch • droit au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance.

Et pour switcher d'une forme à l'autre, une seule et unique condition: il suffit qu'à l'une des 4 dates d'observation prévues, l'indice **Dow Jones Euro Stoxx 50**, composé des 50 plus importantes actions de la Zone euro, se situe **à un niveau au moins égal à son niveau initial**, fixé à l'émission, pour que la SWITCH TO BOND NOTE devienne automatiquement une obligation classique qui distribue de généreux coupons annuels et assure la protection du capital à l'échéance.

En résumé: la SWITCH TO BOND NOTE

- présente une durée de 5 ans;
- distribue un premier coupon annuel de 8% (brut), le 22 juillet 2010;
- associe la distribution éventuelle des 4 autres coupons annuels de 8% (brut) et les modalités de remboursement du capital à l'évolution de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50, composé des 50 plus importantes actions de la Zone euro;
- n'est au départ assortie d'aucune protection de capital à l'échéance;
- est donc destinée à un investisseur doté d'un profil dynamique ou agressif (voir encadré au bas de la page 2).

La SWITCH TO BOND Note en 3 points essentiels

• Rendement final associé aux performances des 50 plus importantes actions de la Zone euro

C'est l'évolution de l'indice **Dow Jones Euro Stoxx 50** par rapport à son niveau initial, fixé le 17 juillet 2009, qui détermine la distribution des 4 derniers coupons et le mode de remboursement final.

Evolution de l'indice sur les 5 dernières années



Le Dow Jones Euro Stoxx 50

L'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 est le principal indice des blue-chips de la Zone euro. Il est composé de 50 sociétés leaders de leur secteur dans la Zone euro. Ces sociétés sont réparties à travers les 12 pays de l'Union Economique et Monétaire (UEM).

Vous trouverez la composition complète de cet indice ainsi que des informations sur ses performances passées sur le site Web www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SX5E

• Un switch possible vers une obligation classique

La SWITCH TO BOND NOTE distribue un **premier coupon annuel de 8% (brut)**, le 22 juillet 2010.

La distribution d'autres coupons annuels de 8% (brut) est par contre conditionnée par l'évolution de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50.

Mécanisme

Si, à la date d'observation annuelle (voir précisions en page 4), le niveau de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 est égal ou supérieur à son niveau initial, **la SWITCH TO BOND NOTE devient automatiquement une obligation classique.**

Cela implique

- qu'un **coupon annuel de 8% (brut)** sera distribué pour cette année mais également pour toutes les années suivantes jusqu'à l'échéance;
- que le **remboursement se fera à 100%** de la valeur nominale à l'échéance.

• Pas de protection du capital à l'échéance

Dans le cas où l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 aurait été inférieur à son niveau initial à chacune des 3 dates d'observation antérieures, la SWITCH TO BOND NOTE ne prévoit pas automatiquement le remboursement à 100% du capital à l'échéance.

Mécanisme

Dans ce cas, c'est le niveau de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 à la quatrième date d'observation qui déterminera le montant du remboursement du capital:

- si le niveau de l'indice est égal ou supérieur à son niveau initial, la SWITCH TO BOND NOTE sera remboursée à 100% de la valeur nominale (avec paiement d'un coupon annuel de 8% (brut));
- si le niveau de l'indice est inférieur à son niveau initial, la SWITCH TO BOND NOTE sera remboursée à **100% moins le pourcentage de baisse de l'indice** par rapport à son niveau initial. Dans ce cas, il n'y aura pas de coupon payé.

Profil d'investisseur: de dynamique à agressif

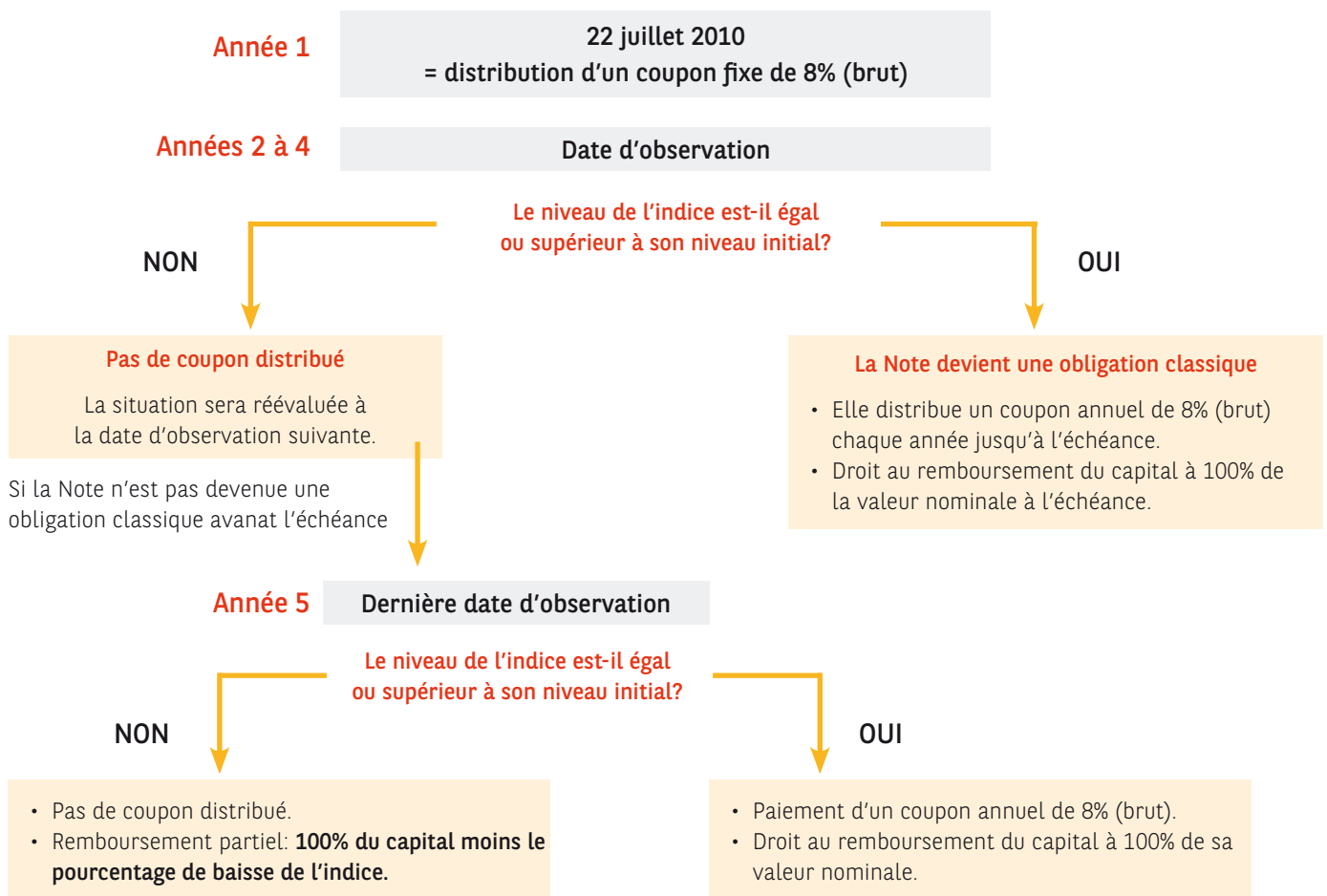
Vu l'incertitude quant à la distribution des quatre derniers coupons et quant au remboursement à 100% du capital à l'échéance, la SWITCH TO BOND NOTE est destinée à l'investisseur qui, pour viser un rendement potentiel plus élevé, accepte de courir le risque de ne recevoir qu'un seul coupon et de ne pas retrouver l'intégralité de son capital à l'échéance.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces Notes sont donc destinées à l'investisseur présentant un **profil de risque de dynamique à agressif**.

Elles peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil. Plus d'informations sur les profils de risque sur www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquez ensuite sur "Etablir votre profil d'investisseur").

Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un spécialiste en conseils financiers et fiscaux et, le cas échéant, à s'abstenir d'investir.

Schéma de remboursement du capital et d'attribution des coupons



Principaux facteurs de risque relatifs à la SWITCH TO BOND NOTE

Un coupon annuel fixe de 8% brut sera payé la première année de la Note. Il n'existe par contre **aucune certitude quant à la distribution des coupons ultérieurs, d'une part, ni quant au remboursement du capital à 100% à l'échéance, d'autre part.**

Si à l'échéance, l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 se situe en dessous de son niveau initial sans l'avoir atteint ou dépassé à une date d'observation antérieure, un seul coupon aura été distribué et le remboursement se fera à un montant inférieur à 100% du capital. L'investisseur doit donc être bien conscient que, dans un tel cas, il pourrait subir une perte de capital qui, dans le pire des cas, pourrait s'élever à l'entièreté du capital investi.

En cas de défaut de l'émetteur et du garant, le détenteur de la SWITCH TO BOND NOTE supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.

Par ailleurs, le cours de la SWITCH TO BOND NOTE peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt, l'évolution du Dow Jones Euro Stoxx 50 utilisé comme sous-jacent et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces Notes. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces Notes pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses Notes avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, nous invitons les investisseurs à lire attentivement le prospectus de base rédigé en anglais et daté du 17 juin 2009 et les Final Terms rédigées en anglais et datées du 19 juin 2009, et à considérer la décision d'investir dans les Notes à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Ces documents peuvent être consultés sur le site www.fortisbanking.be/emissions (cliquer ensuite sur "émissions en cours"). Il leur est aussi recommandé de consulter notre Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.fortisbanking.be/epargneretplacer (rubrique "Mifid" dans Infos complémentaires).

Principales caractéristiques de cette émission

Emetteur	Fortis Luxembourg Finance SA, filiale de Fortis Banque SA.
Garant	Fortis Banque SA. Rating ¹ : Moody's: A1 / Standard & Poor's: AA- / Fitch: AA-
Offre	Ce document est rédigé dans le cadre de l'offre publique en Belgique. Les restrictions de vente applicables aux SWITCH TO BOND Notes sont reprises dans le Prospectus.
Profil de risque et risques principaux	Voir en pages 2 et 3.
Montant	Minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
Titres	<ul style="list-style-type: none">• Valeur nominale: 1.000 EUR.• Code ISIN: XS0435249338 – Série 599.• Titres au porteur scripturalisés représentés par un titre collectif. Pas de livraison physique possible.• Titres régis par le droit anglais.• Conservation gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis².
Service financier	Gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis ² en Belgique.
Intérêts	<ul style="list-style-type: none">• Le premier coupon annuel est d'office de 8% (brut) et payable le 22 juillet 2010.• Les 4 coupons annuels suivants, également de 8% (brut), ne sont pas certains. Leur distribution est conditionnée par l'évolution de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 par rapport à son niveau initial (voir mécanisme de paiement des coupons en page 2). Leur distribution éventuelle est prévue le 22 juillet de chaque année.• Niveau initial de l'indice: cours de clôture du 17 juillet 2009.• Dates d'observation: 5ème jour ouvrable précédant le 22 juillet de chaque année de 2011 à 2014.• Sur base du prix d'émission de 102%, le rendement interne brut maximal est de 7,51%.
Date d'échéance	22 juillet 2014.
Date de paiement et d'émission	22 juillet 2009.
Prix d'émission	102% de la valeur nominale (incluant une commission de 2%, à charge de l'investisseur particulier).
Prix de remboursement	Il n'existe aucune certitude quant au remboursement à 100% du capital à l'échéance. C'est l'évolution de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 par rapport à sa valeur initiale qui décidera du prix de remboursement des SWITCH TO BOND Notes (voir mécanisme de remboursement en page 2).
Cotation	Bourse de Luxembourg (voir "risques principaux" notamment le risque de liquidité).
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique³	<ul style="list-style-type: none">• Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.• Pas de taxe sur opérations de bourse sur le marché primaire.• Taxe sur opérations de bourse à la vente et à l'achat sur le marché secondaire: 0,07% (avec un maximum de 500 EUR par opération).
Prospectus	Le prospectus de base daté du 17 juin 2009 approuvé par la CSSF et les Final Terms datées du 19 juin 2009 (ensemble le "Prospectus") sont à disposition aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur le site www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours").

1 La signification de ces ratings est reprise dans le prospectus (voir ci-dessus). Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une obligation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

2 Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

3 Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Ce document est une information à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA, dont le siège social se situe Montagne du Parc, 3, B-1000 Bruxelles. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.

COMMENT SOUSCRIRE?

La période de souscription court du 22 juin 2009 à 9h00 au 14 juillet 2009 à 16h00. Une clôture anticipée est toutefois possible en cas de modification des conditions de marché ou de sursouscription, comme prévu dans le Prospectus.

Vous pouvez souscrire à ces nouvelles Notes via **PC banking** ou **Phone banking** (au 02 433 40 32), ainsi qu'aux **guichets de toute agence BNP Paribas Fortis**.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le **Service Clients au 02 433 40 32** ou consultez notre site www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquez ensuite sur "Obligations", "description" et "émissions en cours").